

2 TAT
Société par actions simplifiée à associé unique en liquidation
au capital de 2000 euros
Siège social : 177, Impasse Cazaous
40990 ANGOUME
Siège de liquidation : 177, Impasse Cazaous
40990 ANGOUME
914 310 297 RCS DAX

Comptes définitifs de liquidation

(Bilan et compte de résultat)

Approuvés par l'Associé unique

Du 30 juin 2025

Et certifiés conformes

Le liquidateur



N° de Dossier : 47923

En Euro

193

CERFRANCE ADOUR OCEAN 24 Rue du Bardot 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

SASU 2 TAT

177 IMPASSE CAZAOUS

40990 ANGOUME

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé 00	Régime RM	Insp
N° Siret	91431029700017			

Exercice ouvert le	01/07/24	et clos le	30/06/25	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 2 TAT 177 IMPASSE CAZAOUS 40990 ANGOUME	
SIRET 9 1 4 3 1 0 2 9 7 0 0 0 1 7	Mél : thierry.daniel.2tat@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Autres travaux de finition
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	4 857
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quinquies</i>	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Autres dispositifs	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quinquies A</i>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°

F COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CERFRANCE ADOUR OCEAN 24 Rue du Bardot 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE Tél : 0558770026			
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant :	
	(Cocher la case correspondante)	Date : 15/12/25 Lieu : ANGOUME	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT DANIEL THIERRY	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SASU 2 TAT			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		177 IMPASSE CAZAOUS 40990 ANGOUME				
SIRET		9 1 4 3 1 0 2 9 7 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le	
					3 0 0 6 2 0 2 5	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net
		1		2		3
ACTIF-IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* 010		012		
		Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF-CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052		
		Marchandises* 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* 068		070		
		Autres* (3) 072		3 238 074		3 238
	Valeurs mobilières de placement 080		082			
	Disponibilités 084		086			
	Charges constatées d'avance* 092		094			
	Total II 096		3 238 098		3 238	
	Total général (I + II) 110		3 238 112		3 238	
PASSIF				Exercice N NET		
				I		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120		2 000			
	Ecart de réévaluation 124					
	Réserve légale 126		200			
	Réserves réglementées* 130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131) 132		5 895			
	Report à nouveau 134					
	Résultat de l'exercice 136		-4 857			
	Subventions d'investissement 137					
	Provisions réglementées 140					
	Total I 142		3 238			
Provisions pour risques et charges Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164					
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169) 172					
	Comptes courants d'associés 173					
	Autres dettes 175					
	Produits constatés d'avance 174					
	Total III 176					
Total général (I + II + III) 180		3 238				
KENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193			(4) Dont dettes à plus d'un an 195		
	(2) Dont créances à plus d'un an 197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	3 238		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184	5 178	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2 TAT

Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le								
						3	0	0	6	2	0	2	5	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210								
	Production vendue	} biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214								
				217		218					2 969			
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée*					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230						5 178		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232						8 147		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234								
	Variation de stocks (marchandises)*					236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238						465		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240						271		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242					4 373		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)		243	584	244						974		
	Rémunérations du personnel*					250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252								
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254						1 504		
	Dotations aux provisions					256								
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262							4 802		
			260	5										
Total des charges d'exploitation (II)						264						12 388		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270						-4 241		
Produits financiers (III)		280				294						616		
Charges financières (V)						299								
Produits exceptionnels (IV)						300								
Charges exceptionnelles (VI)	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	} dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300									
			348											
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306								
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310						-4 857		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312					314		4 857		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316										
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318										
	Provisions non déductibles*			322										
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997								
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987							342	
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181		JEI (44. sexies A)	989									
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138									
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344									
ZFANG (44 quaterdecies)		345												
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993									
dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346								350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643									
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645									
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647										
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648										
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641										
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990										
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354		4 857		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356									
	Déficits antérieurs reportables : *											360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372		4 857		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 2 TAT						Néant <input type="checkbox"/> *					
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Révaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	938	442		444	938	446					
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	13 465	462		464	13 465	466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	250	482		484	250	486					
TOTAL		490	14 653	492		494	14 653	496					
II		AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice						Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	596	532	104	534	700	536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	7 752	552	1 400	554	9 152	556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	8 348	572	1 504	574	9 852	576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	SCIE	2	MARTEAU	3	TONDEUSE A	4	MEULEUSE D	5	JUMPY DN-406-		
		<input type="checkbox"/>	CIRCULAIRE	<input type="checkbox"/>	PERFORATEUR	<input type="checkbox"/>	GAZON SANS	<input type="checkbox"/>	ANGLE SANS FIL	<input type="checkbox"/>	HA		
		6	REMORQUE ERDE XT-250-FR	7	PARTS SOCIALES SAP	8	PARTS SOCIALES BPACA	9	CAUTION CARTE LECLERC	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	321	240	82	120	38								
2	152	114	39	80	41								
3	310	231	79	100	21								
4	155	115	39	70	31								
5	11 300	8 245	3 055	3 300	245								
6	2 165	907	1 258	1 258									
7	10		10	10									
8	40		40	40									
9	200		200	200									
10													
TOTAL	578	14 653	580	9 852	582	4 801	584	5 178	586	377	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590		583	594	595			
TOTAL		596			377	585		597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 TAT

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	4 857
Total des déficits restant à reporter		870	4 857

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	818
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	570
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2 TAT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

SIREN 914310297

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2 TAT

ADRESSE (voie) 177 IMPASSE CAZAOUS

CODE POSTAL 40990 VILLE ANGOUME

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille DANIEL Prénom(s) THIERRY
 Nom d'usage % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 200,00
 Naissance : Date 02/12/1974 N° Département 33 Commune SAINTE-FOY-LA-GRANDE Pays France
 Adresse : N° 177 Voie route de Cazaous
 Code postal 40990 Commune ANGOUME Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

SIREN 914310297

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2 TAT

ADRESSE (voie) 177 IMPASSE CAZAOUS

CODE POSTAL 40990 VILLE ANGOUME

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2025) ISA-COMPLIA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SASU 2 TAT
Numéro siret 91431029700017

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne 330)</u>	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne 350)</u>	
	TOTAL	

Désignation de l'entreprise SASU 2 TAT
Numéro de siret 91431029700017

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					